

## ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 25/176

**Objet : Liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne.**

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

Considérant l'examen effectué le lundi 30 juin et les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 juillet 2025 par le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, assisté d'un collège des représentants employeurs, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités des collectivités territoriales et établissements publics affiliés,

Considérant l'arrêté n°25/170 en date du 07/07/2025 portant modification des quotas ouverts au titre de la promotion interne – Année 2025.

ARRETE :

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- CREST Marina      Commune de VOLX
- DURAND Thierry      Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

À Volx, le 07/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
004-280400177-20250707-A25\_176-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Jacques DEPIEDS,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.